

Viège, le 22 juillet 2022

Chancellerie d'Etat  
Avenue de France 71  
CP 478  
1951 Sion

**Concerne : avant-projet de loi sur le climat**

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame, Monsieur,

Nous tenons tout d'abord à saluer la volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant avec la thématique du climat. Le Valais est particulièrement touché par le réchauffement climatique et il est à présent grand temps d'agir aussi au niveau législatif. Nous remercions le Département des finances et de l'énergie pour la rédaction du rapport explicatif de très grande qualité.

Par la présente, les Vert'libéraux valaisans souhaitent se prononcer sur cet avant-projet de loi sur le climat.

Généralités

D'un point de vue général, le contenu de cet avant-projet de loi est assez exhaustif et bien formulé. Les principaux aspects y sont évoqués et portent à satisfaction. La loi pose les bases structurelles du plan climat cantonal dont le contenu sera déterminant.

Les objectifs sont très clairs et bien formulés. Il peut toutefois être relevé que dans toute la loi, l'accent est principalement mis sur la réduction des gaz à effet de serre (GES). Il est important de considérer aussi les autres facteurs qui provoquent les changements climatiques et la perte de la biodiversité et qui ne sont pas directement imputables aux GES, comme par exemple l'impact de la lumière artificielle, l'intensification et l'extension des surfaces agricoles, l'imperméabilité des sols et ou encore la surexploitation des ressources naturelles.

Il est aujourd'hui essentiel d'adopter une certaine sobriété dans tout ce que nous entreprenons. Ainsi, cette dernière et la lutte contre les phénomènes décrits ci-dessus devraient aussi être évoqués dans les objectifs à l'art.1 al.3.

### Rôle des communes

L'art.11 dédié aux communes est très important. La formulation de l'al.1 « [...] autant que leurs ressources le permettent » est cependant insuffisante. A ce jour, la plupart des communes ne sont pas prêtes à engager des ressources au-delà de celles déjà allouées à leurs tâches quotidiennes.

Dès lors, à défaut d'une formulation plus contraignante et mieux explicitée, l'action communale tant déterminante sera faible (il convient de rappeler ici l'importance des communes dans l'implémentation des mesures de lutte contre le réchauffement climatique).

L'avant-projet de loi du canton de Fribourg présente à cet égard une formulation plus stricte pour les communes, en leur demandant d'intégrer les enjeux climatiques dans les plans directeurs communaux (cf. art.15 al.1). La loi présentée ici n'impose certes pas aux communes d'élaborer des plans climat, mais elle devrait *a minima* exiger une stricte considération des objectifs et enjeux définis par le plan climat cantonal.

### Rôle des tiers

La collaboration intercantonale (art.12 al.2) est moins un devoir pour les tiers que pour le canton. Cet alinéa devrait plutôt figurer dans l'art. 8.

La participation citoyenne et de tiers à l'élaboration du plan climat (art.14) est une excellente chose. A titre analogue, dans le canton de Fribourg (art. 7), le plan climat devrait aussi être soumis à une consultation publique. Il s'agit de mesures législatives, que l'opinion publique doit pouvoir infirmer ou confirmer.

### Financement

En commentaire de l'art. 16 lié au financement, il est stipulé dans le rapport explicatif que

*« Les détails de ces aides, notamment les critères de priorisation des demandes de subvention et les conditions d'octroi, pourraient être fixés au besoin dans la réglementation d'exécution. »*

Des conditions de financement transparents sont primordiaux ! Sans conditions et critères, les financements peuvent être octroyés toujours aux mêmes entités et créer des discordances et injustices entre soumissionnaires. A titre d'exemple, ce genre de démarche non transparente a déjà montré ses limites dans certaines communes, des appels à projets ayant engendré une attribution arbitraire, sans considération de l'impact des différents projets et de leur capacité à s'inscrire dans les enjeux climatiques locaux. Une telle situation doit à tout prix être évitée.

Nous vous remercions de votre travail et de la bonne réception de ces quelques commentaires. Nous continuons à œuvrer, de concert avec nos autorités, pour un avenir plus durable et respectueux de l'environnement.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom des Vert'libéraux valaisans



Philippe Jansen

Co-président



Parti vert libéral valaisan  
Secrétariat général  
3930 Viège  
vs@vertiberaux.ch  
www.vs.vertiberaux.ch